

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2024\_048**

**PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Année 2025 - Travaux en rivière, plan de financement prévisionnel et demandes de financement**

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES, Patrick PES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Gilbert FAUCHER, Jean-Michel DAUMAS représenté par Serge VÉDRINES, François FOLCHER représenté par Daniel GIOVANNACCI, Régis VALGALIER représenté par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 26 novembre 2024

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 4
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu le volet B1 « entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques » du contrat de rivière 2019-2024 et plus particulièrement l'action B1.6 « Suivre les études et les travaux de mise en œuvre sur les cours d'eau du Tarn-amont »,

Vu la délibération DE\_2022\_014BIS du 29 septembre 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027, et les modalités financières.

Vu la délibération DE\_2022\_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard, et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024  
Date de reception de l'AR: 05/12/2024  
048-200080547-DE\_2024\_048-DE  
A G E D I

Vu la délibération DE\_2024\_029 du 20 septembre 2024 actant le lancement des actions 2025 du PPG milieux aquatiques 2023-2027 ;

Sur la base de la programmation pré-établie présentée en séance du 20 septembre 2024, le Président rappelle les travaux prévus en 2025. Ils concernent la gestion de la ripisylve, la gestion de plusieurs zones de pièges à embâcles, la gestion des imprévus (chute d'arbre et formation d'embâcle présentant un intérêt général) sur l'ensemble du bassin Tarn-amont.

Le montant des travaux 2025 pour la gestion de la ripisylve, faisant suite aux résultats de la consultation des entreprises, et les dépenses concernant la surveillance, calculées à partir de montants estimatifs, sont détaillées en page suivante.

Le Président rappelle que la Région Occitanie a révisé ses modalités d'aides l'année dernière et que les travaux liés à la gestion de la ripisylve, traitements des bancs alluviaux ne sont plus éligibles, seules les opérations d'envergure de renaturation, restauration du bon fonctionnement seront financées. Le plan de financement prévisionnel initial du PPG Milieux aquatiques 2023-2027 s'en trouve modifié (Rappel : 33 613 € d'aide Région sur la base de 601 161 € TTC de travaux pour les 5 ans).

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :**

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel des aides
Agence de l'eau Adour-Garonne	112 816,08 €	50 % du TTC	56 408,04 €
Conseil départemental de Lozère	21 693,50 €	10 % du HT	2 169,35 €
Conseil départemental de l'Aveyron	78 273,84 €	10 % du TTC	7 827,38 €
Autofinancement SMBV Tarn-amont	112 816,08€	/	46 411,31 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>112 816,08 €</b>

**Précise** que l'autofinancement pour les travaux ripisylve 2025 sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical et selon le lissage annuel établi dans le cadre du PPG MA,

**Précise** que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

**Autorise** le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

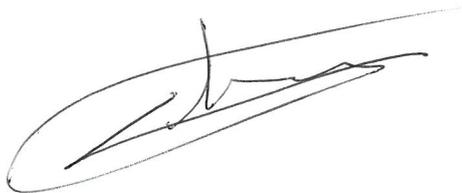
**Autorise** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024 Date de réception de l'AR: 05/12/2024 048-200080547-DE_2024_048-DE A G E D I
--

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 05 / 12 / 2024  
et publié ou notifié  
le 09 / 12 / 2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024  
Date de reception de l'AR: 05/12/2024  
048-200080547-DE\_2024\_048-DE  
A G E D I

**Dépenses et plan de financement pour les travaux ripisylve 2025 sur l'ensemble du territoire**

**Partie 1**

Désignation	Linéaire de cours d'eau (m)	Montant		AEAG (50% TTC)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont Autofinancement action type 1
		HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	
Secteur Fraissinet	1700	4 638,00 €	5 565,60 €	5 565,60 €	2 782,80 €	4 638,00 €	463,80 €			2 319,00 €
Secteur Gorges du Tarn	6000	12 894,00 €	15 472,80 €	15 472,80 €	7 736,40 €	6 447,00 €	644,70 €			7 091,70 €
Secteur vallée du Tarn	6600	17 821,00 €	21 385,20 €	21 385,20 €	10 692,60 €			21 385,20 €	2 138,52 €	8 554,08 €
Secteur Cernon/Soulzon	4500	15 880,00 €	19 056,00 €	19 056,00 €	9 528,00 €			19 056,00 €	1 905,60 €	7 622,40 €
Secteur Dourbie/Trévezel	9200	16 961,00 €	20 353,20 €	20 353,20 €	10 176,60 €			20 353,20 €	2 035,32 €	8 141,28 €
<b>Sous-total</b>	<b>28000</b>	<b>68 194,00 €</b>	<b>81 832,80 €</b>	<b>81 832,80 €</b>	<b>40 916,40 €</b>	<b>11 085,00 €</b>	<b>1 108,50 €</b>	<b>60 794,40 €</b>	<b>6 079,44 €</b>	<b>33 728,46 €</b>
imprévus 10%		6 819,40 €	8 183,28 €	8 183,28 €	4 091,64 €			6 079,44 €	607,94 €	3 372,85 €
<b>Total</b>	<b>28000</b>	<b>75 013,40 €</b>	<b>90 016,08 €</b>	<b>90 016,08 €</b>	<b>45 008,04 €</b>	<b>12 193,50 €</b>	<b>1 219,35 €</b>	<b>66 873,84 €</b>	<b>6 687,38 €</b>	<b>37 101,31 €</b>

**Partie 2**

Désignation	Linéaire de cours d'eau (m)	Montant	AEAG (50% TTC)	CD Lozère (10% HT)	CD Aveyron (10% TTC)	SMBV Tarn-amont
Surveillance active (estimation) *	161 000	19 000,00 €	22 800,00 €	9 500,00 €	11 400,00 €	9 310,00 €
<b>Total surveillance active</b>	<b>161 000</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>22 800,00 €</b>	<b>9 500,00 €</b>	<b>11 400,00 €</b>	<b>9 310,00 €</b>

\* Intervention ponctuelle réalisée chaque année dans le cadre de la surveillance active conformément à la fiche action 1 du PPG Tarn-amont 2023-2027

Linéaire total de cours d'eau (ml)	189 000
Coût total en € HT*	94 013,40 €
Prix en € HT du ml de cours d'eau	0,50 €

\* Ce montant prend en compte le montant des travaux 2025, 10% d'imprévus et le montant estimé de la surveillance active

Désignation	Montant		AEAG (50% TTC)		CD Lozère (10% HT)		CD Aveyron (10% TTC)		SMBV Tarn-amont Autofinancement
	HT	TTC	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	Assiette éligible	Montant aide	
<b>TOTAL travaux 2025</b>	<b>94 013,40 €</b>	<b>112 816,08 €</b>	<b>112 816,08 €</b>	<b>56 408,04 €</b>	<b>21 693,50 €</b>	<b>2 169,35 €</b>	<b>78 273,84 €</b>	<b>7 827,38 €</b>	<b>46 411,31 €</b>

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024  
 Date de réception de l'AR: 05/12/2024  
 048-200080547-DE\_2024\_048-DE  
 A G E D I